



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20231206-V_DEL_23126_11-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **6 décembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	7	7

Date de convocation le **30 novembre 2023**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**

V_DEL_23126_11

Avis de la commune sur l'autorisation environnementale et la déclaration d'utilité publique pour la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Mas du Taureau

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Bernard **RIAS** donne pouvoir à Karim **BALIT**, Charazède **GAHROURI** donne pouvoir à Philippe **MOINE**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Christine **BERTIN** donne pouvoir à David **LAÏB**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2023, une enquête publique d'autorisation environnementale et la déclaration d'utilité publique pour la réalisation du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau a été ouverte du 13 novembre au 13 décembre 2023. La demande est portée par la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL), aménageur de la ZAC du Mas du Taureau dans le cadre d'une concession faite par la Métropole de Lyon.

Le conseil municipal de Vaulx-en-Velin est appelé à donner son avis sur cette enquête publique.

Le quartier du Mas du Taureau se situe dans le périmètre d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) et en constitue le cœur opérationnel.

Le dossier de création de la ZAC du Mas du Taureau a été approuvé en janvier 2014. En septembre 2017, le nouvel exécutif municipal a jugé nécessaire de reprendre et améliorer le dossier.

En décembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'actualisation de l'étude d'impact nécessaire à la déclaration d'utilité publique.

En septembre 2023, le conseil municipal a approuvé le programme des équipements publics, ainsi que son financement avec la Métropole de Lyon et autorisé la SERL à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux.

Ainsi, après des décennies d'attente et de préparation, le projet est, à présent, prêt à entrer en phase opérationnelle pour transformer et améliorer ce quartier emblématique de notre ville.

Sur le volet environnemental, le projet urbain permet de développer et valoriser la biodiversité et le paysage naturel existant. Le projet retenu s'articule autour de la protection de la faune et de la flore existante et privilégie la création d'espaces minéralisés sur les lieux déjà très imperméabilisés et à l'inverse le renforcement de la présence végétale dans la partie sud du quartier, dans un secteur déjà arboré. Une liaison douce Nord/Sud est également aménagée afin de marquer le corridor écologique jusqu'au quartier de la Grappinière valorisant ainsi les continuités écologiques.

La palette végétale proposée dans le projet est composée d'essences locales diversifiées. La stratification végétale sera optimisée. Afin de préserver la richesse arborée du quartier, des objectifs ambitieux de replantation sont prévus avec un ratio de trois arbres plantés pour un arbre coupé. 1730 arbres seront plantés au total dans le cadre de la réalisation du projet.

Sur le volet bâti, l'ambition est de proposer un quartier garantissant le confort climatique des habitations en anticipant les phénomènes d'îlots de chaleurs urbains, grâce une forte végétalisation des îlots avec un objectif de 30% de pleine terre, le choix de matériaux à faible albédo, la ventilation naturelle et la présence de balcons ou de terrasses pour tous les logements.

Sur les mobilités, le projet propose une nouvelle organisation afin de faciliter la desserte du quartier tout en cherchant à empêcher la circulation de transit et les effets de shunt. Les modes de déplacements actifs sont systématiquement intégrés aux axes principaux et secondaires de circulation tandis que les revêtements prévus pour les voiries permettront de limiter le bruit généré par le passage des voitures. Enfin, le plan d'aménagement permet une bonne accessibilité aux transports en commun notamment au futur tramway T9.

Pour terminer, une gestion intégrée des eaux pluviales est proposée dans le cadre du projet. Le parc intégrera une gestion de l'eau par infiltration et rétention. Les futures voiries intégreront également un système de noues paysagères de collecte des eaux pluviales. Une noue rivière est également retenue sur la frange ouest du parc central afin de collecter les eaux du ruissellement des voiries adjacentes. Ces noues seront plantées d'une strate herbacée.

Une étude d'impact a permis de mesurer les effets du projet d'aménagement de la ZAC du Mas du Taureau. Cette étude d'impact est complétée par une mise à jour du volet écologique réalisée par Evinerude.

Les conclusions de l'étude d'impact sont positives et démontrent que le projet améliore la qualité des milieux naturels présents. Ainsi, la réalisation du projet est une opportunité pour améliorer la présence de la nature en ville et restructurer les espaces naturels existants.

Des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation sont prescrites pour améliorer la biodiversité du site et à minima atténuer complètement les effets du projet notamment par un phasage des travaux adapté aux enjeux écologiques.

L'ensemble de ces éléments ont été actualisés dans une étude d'impact,

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a émis un avis favorable au projet en date du 9 mai 2023, ce qui a permis de saisir la DREAL le 28 juin 2023,

Suite à cette saisine par la SERL, la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône Alpes (MRAe) a été sollicitée afin d'émettre un avis délibéré sur le projet de renouvellement urbain de la Zac Mas du Taureau.

Le 18 juillet la MRAe a émis un « avis délibéré ». Ce dernier porte sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. A noter que l'avis n'est donc ni favorable ni défavorable et ne porte pas sur son opportunité.

Il vise à permettre d'améliorer la conception du projet, ainsi que l'information du public et la participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent. Le présent avis est publié sur le site des MRAe.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés sur le projet sont :

- la ressource en eau potable, notamment du fait de la présence du champ captant de Crépieux-Charmy qui fournit la majeure partie de l'eau consommée dans la Métropole ;
- la pollution des sols et les risques technologiques ;
- le changement climatique avec les effets d'îlots de chaleur et les émissions de gaz à effet de serre ;
- les nuisances liées au bruit et l'exposition des populations aux émissions atmosphériques ;
- la biodiversité en milieu urbain dense du fait de la présence d'espèces protégées ;
- le paysage au quotidien ;
- le risque d'inondation.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale et à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la ZAC du Mas du Taureau en cours de consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20231206-V_DEL_23126_11-DE



Après avoir délibéré, décide,

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale et à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la ZAC du Mas du Taureau en cours de consultation.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Bernard RIAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Richard MARION , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le mercredi 06 décembre 2023.



Le secrétaire de séance

Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**